



Le Bulletin

de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Octobre 2020-n°32

Sommaire :

Balade en forêt	Page 02	Obésité infantile	Pages 07-08-09
Loi de bioéthique... suite	Page 03	Braderie de jouets, ce qui change !	Page 10
Brèves	Page 04	Braderie de jouets, consignes	Page 11
La vie de nos familles	Page 05	Petites annonces	Page 11
Réflexions autour de la loi bioéthique	Page 06	Du bon usage du masque	Page 12

L'éditorial : Une rentrée très attendue

Rarement rentrée aura été si attendue pour retrouver enfin une vie normale ! Il était donc important pour notre association de rouvrir son secrétariat pour vous accueillir, renseigner les nouveaux habitants et vous proposer nos activités notamment les cours d'anglais et de dessin ainsi que nos braderies.

La rentrée c'est aussi celle des engagements : notre équipe de bénévoles a besoin de vous pour les braderies. Nous recherchons également un trésorier : pas de connaissance particulière, il suffit d'aimer les chiffres. Enfin n'oubliez pas de régulariser votre cotisation : elle correspond à votre voix, pour faire entendre celle des familles !

Pour se retrouver, nos prochains rendez-vous se tiendront le **dimanche 8 novembre**, pour une **promenade familiale** en forêt combinée avec un concours photo et le **dimanche 22 novembre** pour notre traditionnelle **braderie de jouets** dont les modifications sont à découvrir dans ce bulletin.

Les médias n'ont guère évoqué pendant les vacances le vote en deuxième lecture de la loi sur la bioéthique. La précipitation du gouvernement pour régulariser ce texte était volontaire alors que d'autres textes économiques étaient pourtant plus urgents ! Sous couvert de non-discrimination, il s'agit, en effet, de donner satisfaction à des lobbies peu attachés aux valeurs familiales. Le contenu de cette loi est pourtant explosif : 2 articles de ce bulletin vous en donneront un aperçu.

Enfin la santé de nos enfants nécessite un discernement chez les parents pour éviter des produits dont la publicité est pourtant alléchante.

Benoît le Guen



Dates à retenir

GRUPE DE PAROLES « Old Up »

Vendredi 16 octobre à 9h45
"Nos lectures préférées"

BALADE EN FORÊT

dimanche 8 novembre 2020 - 15h à 17h

BRADERIES

Jouets

du 21 au 23 novembre 2020

Puériculture et Sports d'hiver

du 23 au 25 janvier 2021

Vêtements Printemps/Été

du 19 au 22 mars 2021

ÉCHANGES DE SAVOIRS

Art Floral

Jeudi 19 novembre 2020 - 14h à 16h

Jeudi 17 décembre 2020 - 14h à 16h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mercredi 9 décembre 2020 - 20h

À NE PAS MANQUER !

Dimanche 8 Novembre 2020 de 15h à 17h

**L'AGFV est heureuse de vous inviter à une balade familiale en forêt,
à Versailles, autour des Haras de Jardy,
avec concours de photos pour les enfants et les adultes**



Rendez-vous à 15h au point de départ de la marche :
Avenue des Etats-Unis, Rond Point des Hauts de Seine (appelé
aussi Carrefour de Fausse Reposes et terminus Phébus ligne 13)
Parking à 100m par le D985.

Retour vers 16h30 au point de départ,
goûter tiré du sac, avant dispersion vers 17h.



Informations pratiques :

- Pour la marche, les enfants et adolescents seront accompagnés d'au moins un parent.
- Prendre des chaussures de marche, et un imperméable en cas de pluie.
- Covid : port du masque au point de rassemblement avant le départ et au retour.

Sécurité : les numéros de téléphone portable de 3 membres du bureau seront communiqués aux participants.

Concours photo

Peuvent concourir les enfants et adultes, adhérents de l'AGFV, qui se seront inscrits au point de départ. Les photos doivent être prises, bien entendu, au cours de cette sortie. Le sujet est libre mais doit avoir un rapport avec la forêt, les haras de Jardy, les plantes ou les animaux.

Les photos, en 2 exemplaires et au format A5 sur papier photo, devront être remises au bureau de l'AGFV à la Forge, 89 avenue du Général Leclerc à Viroflay, avant le 28 Novembre à 11h.

Le Jury, composé de membres du Conseil, sélectionnera les gagnants sans recours possible.

Concours des enfants jusqu'à 18 ans : 3 prix de 80€, 40€ et 30€.

Concours des adultes: 3 prix de 100€, 60€ et 40€.

Les prix seront remis le mercredi 9 décembre 2020 à 20h en préambule de notre Assemblée Générale.

A vos appareils photos !

LOI BIOÉTHIQUE... Suite...

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée Nationale a adopté en deuxième lecture par 60 voix pour, 37 contre et 4 abstentions, le projet de loi bioéthique, en retirant toutes les modifications apportées par le Sénat.



Outre la PMA pour toutes, sans critère d'infertilité médicale, remboursée par la Sécurité Sociale et bouleversant la filiation (se reporter à nos précédents bulletins), cette loi doit encadrer aussi le développement du progrès biomédical, notamment la recherche sur l'embryon en mettant en œuvre la protection de 3 intérêts fondamentaux :

- La primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant
- La protection contre les tentations eugéniques
- La préservation contre le marché de la procréation.

Or, l'Assemblée Nationale vient de faire sauter ces digues.

La technique du bébé médicament a été votée et aggravée.

Depuis 2004, la France autorise à titre expérimental les " bébés médicaments ". Cela consiste à prélever des cellules souches dans le cordon ombilical du nouveau-né. Ce dernier a été conçu avec un double diagnostic implantatoire (DPI-HLA) pour qu'il soit indemne de la maladie génétique dont souffre son frère (ou sa sœur). Avec le prélèvement sanguin dans le cordon, on va guérir l'enfant atteint de la maladie génétique. Mais ce procédé soulève un problème éthique, balayé par l'Assemblée Nationale, sur l'utilisation d'un embryon et sur le fait de considérer un bébé comme un moyen et non une fin. Cela pose question de concevoir un enfant dans le but premier d'en soigner un autre.

La recherche sur les cellules souches embryonnaires, très encadrée jusque-là, est assouplie : les équipes de recherche feront juste une déclaration préalable.

Rappelons ce qu'est une cellule souche :

Les cellules souches sont prélevées dans un embryon à son premier stade de développement pour être transformées en tout type de cellules : peau, muscles, cœur... Le projet de loi fixe une période de 14 jours (au lieu de 7) pour la culture in vitro des embryons humains.

Ces embryons sont des embryons surnuméraires provenant d'un couple n'ayant plus de projet parental et ayant consenti à les donner à la recherche.

Le projet de loi ouvre la création d'embryons transgéniques et d'embryons chimères.

Avec la création d'embryons transgéniques la loi ouvre la porte aux essais d'enfants génétiquement modifiés.

Une chimère est un embryon animal auquel on a ajouté des cellules humaines. L'objectif ultime des chimères est de cultiver des organes humains dans des porcs (assez compatibles avec l'humain) qui pourraient remplacer les organes défectueux de patients en attente de greffe. Les chimères étaient jusque-là interdites en France . En 2017, une équipe américaine a fait des essais d'embryons de porc comportant des cellules humaines. Quand les embryons ont été retirés et analysés, les chercheurs ont trouvé qu'une cellule sur 100 000 était humaine. Ces cellules humaines se trouvaient sur les tissus qui allaient donner le cœur (10% du tissu), certaines se trouvaient au niveau des reins ou du foie (1% du tissu), quelques-unes se sont développées en précurseurs de neurones, ce qui pose un grave problème éthique : y-a-t il un risque de créer un animal avec une conscience humaine ?

L'Assemblée Nationale a rejeté 2 amendements :

- celui portant sur le DPI-A qui permet la recherche d'anomalies sur le nombre de chromosomes, dont la trisomie 21, sur les embryons conçus in vitro,
- et celui de Jean-Louis Touraine sur la ROPA.

Qu'est ce que la ROPA (Réception de l'Ovocyte Par Partenaire) ?

Cela concerne les couples lesbiens. Une femme donne un ovule qui sera fécondé "in vitro" par un spermatozoïde et ensuite implanté dans l'utérus de sa compagne. Cela aboutit à faire disparaître le

père et à éclater la maternité entre deux femmes, en brouillant la filiation des enfants : l'enfant ne sait pas d'où il vient (de la graine de maman ou du ventre de maman ?) et la moitié de son patrimoine génétique (apporté par le père) est rendu inexistant. C'est une forme de GPA entre femmes.

Par contre, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement sans lien direct avec l'ensemble du projet, autorisant une interruption médicale de grossesse (IMG) jusqu'à la naissance de l'enfant, en cas de détresse psycho-sociale de la mère...

Ceci revient à confondre les 2 types d'interruption de grossesse, IVG et IMG :

- l'IVG prend en compte la détresse de la mère mais est limitée dans le temps;
- l'IMG (ou avortement thérapeutique) pouvait, jusque-là, être réalisée uniquement quand la santé de la femme enceinte ou du bébé était en cause.

Michel Onfray, philosophe, a réagi à cette annonce : « Tuer un enfant en bonne santé dans le sein de sa mère, c'est un infanticide ».

La même logique nourrit les IMG et les euthanasies néo-natales. En Flandres, une étude publiée le 2 août 2020 a révélé que 88% des professionnels de santé travaillant dans les 8 centres flamands d'IMG

tardives estiment que « pour les nouveau-nés présentant un état de santé grave, dans certains cas, il est acceptable de mettre activement fin à leurs jours et que la loi devrait le permettre ».

Face aux souffrances que laisse présager la maladie de l'enfant, le corps médical flamand estime que la vie de l'enfant ne vaut pas la peine d'être poursuivie.

Qui sommes-nous pour juger si la vie des autres mérite d'être vécue ?

En conclusion, voici ce qu'a dit Jean-Louis Touraine, rapporteur du projet de loi : « l'enjeu est fondamental. Il s'agit de choisir la société dans laquelle nous vivrons demain, de dessiner la condition humaine à laquelle nous consentons à nous soumettre, et l'humanité que, tout à la fois, nous voulons transformer ».

Peut-être que devant ce terrible enjeu, les Français devraient pouvoir se prononcer directement par le biais d'un référendum d'initiative citoyenne... Et ce n'est pas à 100 députés de nous imposer ces changements radicaux.

Le texte sera réexaminé par les sénateurs en octobre ou janvier prochain.

Béatrice Martin

BRÈVES

Les effets épigénétiques du cannabis.

Alors que certains projettent de dépénaliser le cannabis, de récentes études pointent des effets encore méconnus du cannabis sur notre organisme.

L'épigénétique est cette nouvelle science qui nous apprend que notre environnement et notre mode de vie peuvent perturber le fonctionnement de nos gènes et avoir un impact sur notre santé physique et mentale. Notre patrimoine génétique n'est donc pas le seul responsable de nos maux, puisque l'activité de nos gènes peut être affectée par des facteurs extérieurs.

L'agent actif du cannabis, le THC, ou tetrahydrocannabinol, peut modifier quantitativement l'expression du gène et affecter le phénotype.

C'est ainsi que les futurs parents, en consommant du cannabis et exposant ainsi leurs spermatozoïdes ou leurs ovules au THC, peuvent transmettre à leur enfant, par un phénomène épigénétique, une

vulnérabilité aux toxicomanies (liée à une diminution de l'expression du gène codant les récepteurs dopaminergiques D2). Ils peuvent aussi modifier sa réponse au stress, son aptitude à apprendre, ses défenses immunitaires, sa vulnérabilité à certaines affections psychiatriques (anxiété, dépression...), voire la survenue de l'autisme, selon une récente publication.

La consommation de cannabis par l'adolescent est tout aussi problématique puisque, toujours par un mécanisme épigénétique, elle peut être à l'origine de cancers, d'affections psychiatriques, de troubles cognitifs.

C'est peut-être le moment de réaffirmer la dangerosité du cannabis dont la consommation se banalise dans notre pays.



Source : Addiction Institute of Mount Sinai, New York

BRÈVES suite

L'ouverture du service public de versement des pensions alimentaires prévue pour le 1er juin 2020 est reportée au plus tard au 1er janvier 2021. La nouvelle date doit être fixée par décret.

Cette mesure vise à réduire les impayés des pensions alimentaires en confiant le recouvrement aux Caisses d'Allocations Familiales. Sur décision du juge, ou si un impayé est constaté, la CAF pourrait intervenir en tant que tiers payant, en prélevant la pension sur les ressources du parent payeur et en le reversant au parent bénéficiaire de manière automatique.

Le taux d'impayés est estimé entre 30% et 40%.

Pour faire face à ce problème et venir en aide aux familles monoparentales, une agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA) a été créée en 2016.

En 2018, elle a ouvert 37 200 dossiers, ce qui est très minoritaire par rapport au nombre de parents isolés privés de tout ou partie de la pension à laquelle ils ont droit. D'où la volonté d'être plus performant en confiant aux CAF le recouvrement automatique (Les Échos, 15 mai 2020).

Les séparations entraînent un appauvrissement important du couple, notamment des mères élevant seules leurs enfants et qui se retrouvent souvent en situation de grande précarité.

~~~~~

Enfin une bonne nouvelle pour les familles éligibles à la prime de naissance : à partir de mars 2021, la prime de naissance de 947 euros habituellement versée aux 2 mois de l'enfant, sera versée au 7ème mois de grossesse.

Ceci semble plus pertinent pour permettre aux familles de préparer la venue de l'enfant.

~~~~~

RAPPEL DE COTISATION

Les familles ont besoin d'être entendues tant au niveau local qu'au niveau national et pour cela nous devons être nombreux !

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation pour l'année 2020/2021, ne tardez pas à le faire :

- en passant à la Forge aux heures de permanence, mercredi et samedi de 10h à 12h,
- en envoyant votre chèque ou en le déposant dans la boîte aux lettres «Associations», accompagné d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, afin que nous puissions vous faire parvenir le timbre de l'année.

Cette cotisation, inchangée depuis de nombreuses années, est de 14€ pour les viroflaysiens et 17€ pour les extérieurs à Viroflay.

La vie de nos familles

NAISSANCES

Noah Lévi, le 28 avril 2020

Mila Tripier-Lancret, petite sœur de Léona et Léo, le 18 juin 2020

L'AGFV est heureuse d'offrir à ces familles un bon de naissance à réaliser dans une braderie.

MARIAGE

Constance Boula de Mareüil et Félix Boissier, le 1er août 2020 à Vétheuil (95)

L'association adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés ainsi que ses félicitations à leurs parents.

GRANDS-PARENTS

Ils sont heureux de nous annoncer la naissance de leurs petits-enfants.

Martine et Patrick Maitre : Waël, le 25 avril 2020 chez Loïc et Chahira à Voisins le Bretonneux

Agnès et Pierre Chabry : Ernest, le 4 juillet 2020, chez Marguerite et Yoann à Le Crest

François de Bony : Gustave, le 7 septembre 2020 chez Charles-Éric et Anne-Marguerite à Asnières

Catherine et François Gayral : Olivia, le 27 septembre 2020, chez Blandine et Francesco à Bruxelles

RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA LOI BIOÉTHIQUE

La loi bioéthique est revenue en seconde lecture devant l'Assemblée Nationale en plein cœur de l'été.

La crise sanitaire du printemps a laissé le pays dans un état de grande inquiétude, les Français craignant pour leur emploi après le quasi arrêt de l'économie. Le bon sens voudrait que l'on prenne rapidement des mesures pour soutenir les entreprises.

Pourtant, l'urgence pour le Gouvernement a été de faire revenir la loi bioéthique devant l'Assemblée Nationale, en juillet, au moment où les Français étaient partis en vacances, tout comme nombre de députés puisque les débats ont eu lieu devant une assemblée très clairsemée (4/5ème de ses membres étaient absents). A cela s'est ajouté une couverture médiatique insignifiante. Il n'a donc pas été possible d'organiser une discussion sérieuse, bien que le Président de la République nous ait assuré vouloir un débat serein et apaisé sur la loi bioéthique.

On peut supposer que le Gouvernement, poussé par des lobbies ultra-minoritaires mais très influents, a voulu faire voter en deuxième lecture cette loi, mais que, paniqué par les possibles réactions de l'opinion publique, il a essayé de le faire en catimini.

L'Assemblée Nationale, en amendant le projet de loi bioéthique, a profondément bouleversé la filiation et clairement montré le peu de valeur accordé à l'embryon : bébé médicament, chimère homme-animal, embryons transgéniques... , il n'y a plus guère de limites.

Et à la stupeur générale, elle a autorisé l'avortement jusqu'à la naissance, ce qui s'apparente à un infanticide, sous une vague condition de « détresse psychosociale ».

Derrière tout cela se cache une question fondamentale : quel est le statut de l'embryon ? L'embryon peut-il être vu comme une personne humaine, ou n'a-t-il aucun statut particulier ?

Pendant des siècles, la question ne se posait pas, l'embryon avait une valeur intrinsèque, il était rattaché à l'espèce humaine dès le commencement de la vie.

Mais, avec le progrès technique, des questions vont apparaître et le regard sur l'embryon va changer. Des médecins comme Jacques Testart ou

René Frydman vont adopter un positionnement philosophique très différent de l'approche traditionnelle, en posant l'idée que ce qui est fondamental pour qu'un être accède à la dignité d'être humain est la conscience et la possibilité d'établir une relation avec l'autre, et qu'un enfant n'existe qu'à travers le désir de ses parents.

Certains scientifiques comme l'Australien Peter Singer vont jusqu'à justifier l'infanticide en raison de la totale dépendance du nourrisson à sa mère. L'avortement jusqu'à la naissance est concevable avec ce genre de pensée.

Ces deux visions - valeur intrinsèque de l'embryon et valeur en fonction de la conscience et de la capacité d'établir des relations - s'opposent frontalement et de ces deux approches dépendent deux sociétés bien différentes : une société où l'être humain a une valeur intrinsèque, qui s'inscrit dans la ligne de nos racines grecques et judéo-chrétiennes, et où, en aucun cas, l'embryon ne peut être un objet de recherche, et une civilisation nouvelle dans laquelle la valeur d'un être humain dépend de son niveau de conscience et des relations qu'il est capable d'établir avec les autres.

En ce sens, Madame Taubira avait raison : c'est bien à un changement de civilisation que nous assistons. Mais est-ce avec l'assentiment de la population ? Rien n'est moins sûr. Alors qui cherche à imposer ces changements ?

Bien que l'on nous parle de débat serein et apaisé, il semble plutôt que l'on assiste à une absence de débat. Or de tels changements devraient s'appuyer sur des discussions philosophiques approfondies et sur un large consensus populaire. Alors, qui essaye d'imposer subrepticement cette révolution ?

Il y a, bien sûr, des idéologues qui veulent imposer un changement par la contrainte, sans écouter d'avis divergents tant ils sont sûrs de leurs idées.

Il y a aussi des chercheurs qui, fascinés par les possibilités offertes par le progrès technique et la perspective de maîtriser l'origine de la vie, éblouis par leur rôle de démiurges, ont oublié qu'ils travaillaient sur une personne humaine.

Enfin, de gros intérêts financiers veulent faire passer la reproduction humaine dans la sphère marchande, dans le but de faire de juteux bénéfices.

Ces intérêts ne se cachent même plus puisque s'est tenu à Paris un Salon appelé « Désir d'enfant » faisant ouvertement la promotion de la GPA à l'étranger, et permettant sans complexe d'établir des contrats pour acheter un enfant comme on le ferait d'une marchandise, en utilisant des mères porteuses.

Les questions posées par la loi bioéthique sont essentielles. Il s'agit de savoir quelle civilisation

nous voulons. Il va bien falloir, un jour, réfléchir et répondre, à l'issue d'un vrai débat et d'une réflexion philosophique approfondie, à ces questions fondamentales :

Qu'est-ce qu'une personne humaine ?

Quel est le statut de l'embryon ?

Raphaëlle Leclerc

OBÉSITÉ INFANTILE

Communiqué de l'UNAF : Dites STOP à la publicité pour la « malbouffe »



Fédération Française des Diabétiques



réseau environnement santé
Notre environnement, c'est notre santé



Unaf
UNIS POUR LES FAMILLES

Treize ans après leur premier appel pour un encadrement de la publicité télévisée, l'Unaf (Union Nationale des Associations Familiales), la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves), la PEEP (Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public), Familiales Rurales, la FFD (Fédération Française des Diabétiques), le Réseau Environnement Santé, et l'UFC-Que Choisir, sur la base d'une étude de cette dernière, lancent une pétition pour obtenir enfin une loi de moralisation du marketing alimentaire.

Alors que les engagements de l'industrie agro-alimentaire promus par les pouvoirs publics sont un échec, et que le niveau de l'obésité infantile est alarmant [1], il y a plus que jamais urgence à agir pour obtenir un encadrement des publicités à destination des enfants en interdisant la promotion sur les écrans (télévision et Internet) des aliments dont la consommation doit être limitée.

Après les premières alertes de la société civile sur le marketing irresponsable de l'industrie agro-alimentaire, les Pouvoirs Publics s'en sont remis il y a 13 ans aux engagements non contraignants des professionnels à réduire la pression publicitaire.

L'étude de l'UFC-Que Choisir, basée sur le visionnage de 448 heures de programmes télévisés [2] et l'analyse de 7150 spots publicitaires, démontre, plus de 10 ans après sa première enquête, l'échec criant de ce dispositif, les industriels n'ayant aucunement amélioré leurs pratiques.

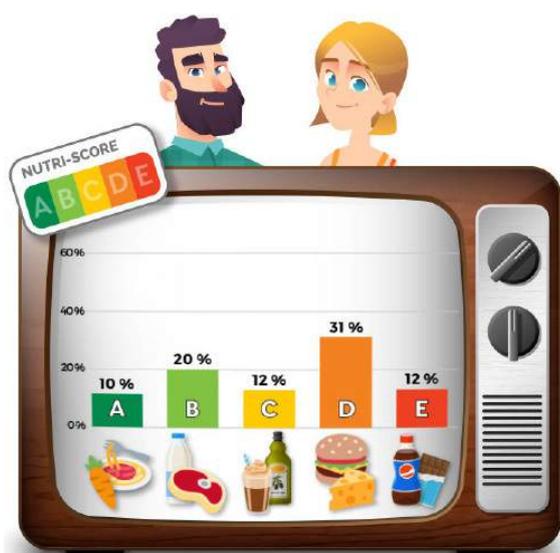
• La « malbouffe » dans près de 90 % des publicités alimentaires à destination des enfants.

Pour les besoins de l'étude, nous avons calculé le Nutri-Score de près de 200 produits promus dans les publicités.

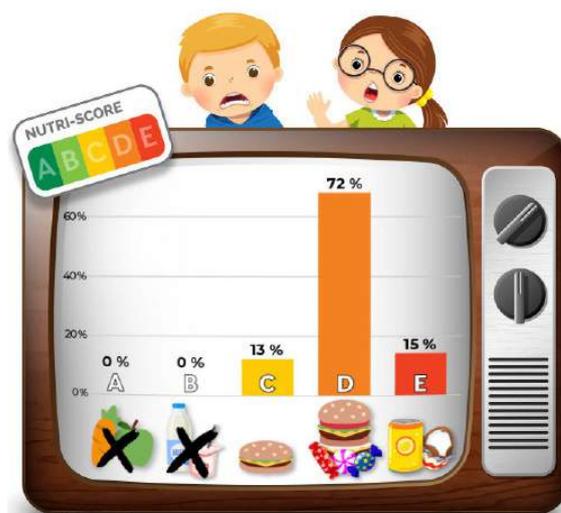
Pour les aliments " tous publics", on observe une répartition assez équilibrée dans les 5 classes de Nutri-Score. En revanche, pour les aliments destinés aux enfants, il y a surabondance de produits trop gras, trop sucrés ou trop salés : 88% des spots concernent des aliments de Nutri-Score 'D' et 'E', c'est-à-dire les deux classements les plus défavorables du point de vue nutritionnel (contre 43% pour les aliments " tous publics").

En proportion, les industriels ciblent donc deux fois plus les enfants que les adultes sur ces aliments !

Répartition des publicités tous publics selon leur Nutri-Score



Répartition des publicités destinées aux enfants selon leur Nutri-Score



Dans le détail, 76 % des spots enfants concernent la restauration rapide, les confiseries ou le chocolat. Parmi les marques les plus citées, on relève notamment McDonald's, l'annonceur le plus présent dans les publicités pour enfants avec son menu "Happy meal", Têtes brûlées, Haribo, Ferrero, Burger King et Kellogg's [3].

Le principaux aliments et marques relevés dans les publicités destinées aux enfants



- Le matraquage publicitaire de l'industrie agro-alimentaire ne faiblit pas.

Malgré les belles promesses des professionnels de l'industrie agro-alimentaire, la pression marketing est toujours aussi élevée. Les enfants sont toujours une cible privilégiée des annonceurs : sur la base de nos relevés, ce sont plus de 4000 spots à l'année pour des aliments particulièrement caloriques qui sont diffusés dans les programmes les plus regardés par les 4-14 ans [4].

Deux sources d'exposition à la publicité alimentaire se détachent : Gulli représente à elle seule 38 % de l'exposition des 4-10 ans, marquant ainsi la première faille du dispositif actuel d'encadrement du marketing qui ne prévoit rien pour les chaînes thématiques privées.

Et sur les chaînes généralistes, si les programmes pour enfants sont exempts de publicités alimentaires, les programmes tous publics très regardés par les enfants sont la première source d'exposition à ce marketing [5] (62 % de l'exposition des 4-10 ans et 79 % des 11-14 ans).

L'absence de prise en compte des programmes tous publics constitue donc la deuxième grande lacune du dispositif français en matière de marketing alimentaire.

• L'urgence d'une loi de moralisation du marketing alimentaire.

La société civile n'est désormais plus seule à dénoncer ce désastreux laisser-faire. Successivement l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Cour des Comptes et plus récemment Santé Publique France [6] ont non seulement fait le constat de l'inefficacité de l'autorégulation, mais aussi - c'est à souligner - en ont appelé à la loi pour empêcher la promotion des aliments les plus riches.

Alors que les liens entre les niveaux alarmants d'obésité infantile, une alimentation déséquilibrée et le marketing sont désormais reconnus, et que la crise de la Covid-19 a plus que jamais mis en lumière la vulnérabilité potentielle des personnes en situation d'obésité [7], il est urgent de mener une politique préventive ambitieuse.

Acet effet, sept organisations de consommateurs, fédérations de parents d'élèves, associations familiales, de malades et de santé environnementale lancent une **pétition*** pour exiger l'encadrement par la loi du marketing alimentaire. Nos organisations réclament l'interdiction des publicités pour les aliments à destination des enfants de Nutri-Score 'D' ou 'E' dans les contenus audiovisuels regardés par un grand nombre d'enfants, sur l'ensemble des chaînes de télévision publiques et privées, généralistes et thématiques, ainsi que sur Internet.

La nécessité d'une information claire pour aider les parents : en l'absence de généralisation du Nutri-Score, un petit **guide pratique** est mis à la disposition des parents (à télécharger)** , donnant des conseils nutritionnels concrets pour chaque

moment de consommation et indiquant le Nutri-Score de 114 aliments destinés aux enfants, pour chaque moment de consommation.

[1] Alors que dans les années soixante, l'obésité et le surpoids ne concernaient que 3 % des enfants, leurs proportions ont été quasiment multipliées par 6, pour atteindre au global 17 % en 2015-2016 (dont 4 % d'enfants souffrant d'obésité) – Source : enquêtes ERF 1965, et Esteban 2014-2016

[2] Enregistrements des programmes diffusés sur les 4 chaînes les plus regardées par les enfants (sur la base des audiences publiées par le CSA pour TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, M6 et Gulli), selon quatre créneaux horaires (matin, midi, fin d'après-midi et début de soirée), sur une durée de 14 jours (répartis entre le 1er octobre et le 20 novembre 2019).

[3] Le classement des marques citées concerne les enregistrements réalisés entre le 1er octobre et le 20 novembre 2019 et résulte des campagnes de publicités en cours durant cette période.

[4] Calcul effectué pour les 4 tranches horaires et les 4 chaînes qui sont les plus regardées par les enfants.

[5] Lors du pic d'audience de début de soirée où sont diffusés des programmes tous publics, on comptabilise 4 fois plus d'enfants de la tranche d'âge 4-10 ans et 6 fois plus de 11-14 ans que lors du pic d'audience de la matinée où ne sont diffusés que des programmes jeunesse. 'Programmes jeunesse : offre et consommation' – CSA – Octobre 2018.

[6] «Comment limiter le marketing alimentaire, en particulier pour les produits gras, sucrés, salés en direction des enfants et des adolescents ? » <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2020/comment-limiter-le-marketing-alimentaire-en-particulier-pour-les-produits-gras-sucres-sales-en-direction-des-enfants-et-des-adolescents>

[7] Les 18-35 ans en situation d'obésité morbide ou présentant une hypertension artérielle ont un risque de décès et de ventilation mécanique deux fois plus important face à la Covid-19 - Résultats observationnels – JAMA Internal Medicine

***Pétition** : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-obesite-infantile-eteignons-la-pub-pour-la-malbouffe-n82671/>

****Guide à télécharger**
<https://www.federationdesdiabetiques.org/public/content/1/doc/plaquette%20guide%20qualite%20nutritionnelle.pdf>

BRADERIE DE JOUETS : CE QUI CHANGE !

Nouveau lieu Gymnase de l'école des Arcades



13 rue Rieussec
à Viroflay
au fond de l'impasse à gauche de l'école.

Stationnement, pour les déchargements importants uniquement, et limité à une seule voiture à la fois.

Malgré les circonstances actuelles, nous faisons tout notre possible pour que la braderie de jouets ait lieu.

Cela nous amène à appliquer de nouvelles règles pour son organisation.

- Pour participer à cette braderie vous devez **impérativement avoir renouvelé votre cotisation** avant le mercredi 18 novembre. Exceptionnellement, nous ne prendrons pas de cotisation sur place (cf modalités page 5).
- **Nombre d'articles** : nous sommes obligés de limiter le nombre d'objets déposés, 20 livres et 50 objets au maximum afin de réduire pour chacun le temps de dépôt.

- **Dépôt** : nous vous demandons impérativement de pré-enregistrer vos objets (cf modalités ci-contre).

En cas d'impossibilité technique, nous mettrons des feuilles d'enregistrement à votre disposition au local de l'association. Vous pourrez venir les chercher à nos heures de permanences le mercredi et le samedi de 10h00 à midi jusqu'au 18 novembre.

Nous recevons les déposants sur rendez-vous, à raison de 4 déposants par 1/4 d'heure (**une seule personne par famille**).

Pour cela, suite à votre demande d'enregistrement par mail, vous recevrez, comme d'habitude, votre numéro de vendeur et vos fiches d'enregistrement (fichier Excel), **accompagnés d'un lien internet pour choisir l'heure de votre rendez-vous**.

- Nous prendrons votre température à l'entrée, sur la tempe.
- Bien entendu, vous viendrez avec un masque et vous trouverez sur place du gel désinfectant.



Si les consignes nationales ou municipales devaient évoluer et que cette braderie ne pouvait avoir lieu, nous vous en informerions par mail.

PETITES ANNONCES

Baby-sitters

Demandes

DB-729 du 02-09-20

Nous recherchons un/une Baby-Sitter pour nos 2 garçons (4 et 7 ans) le lundi de 18h45 à 20h45.

Tel : 06 08 58 06 25

Cours et leçons

Offres

OC-730 du 10-09-20

SOUTIEN SCOLAIRE A DOMICILE
PAR PROFESSEUR DES ECOLES
Niveaux Primaire et Collège.

J'ai enseigné pendant 10 ans. Je vous apporte mon expérience et ma compétence pour reprendre avec votre enfant les leçons mal assimilées, l'aider à combler les lacunes, travailler l'orthographe,

mieux s'organiser et devenir plus autonome. Je suis disponible tous les jours après l'école ou les cours jusqu'à 19h. 22 € de l'heure, CESU demandé. Tél 06 51 76 32 33

Demandes

DC-728 du 02-09-20

Nous cherchons pour notre fille en CM2 une aide aux devoirs à raison de 2 soirs par semaine. Proche Rive Droite.

Tel : 06 08 58 06 25



DÉPÔT DES ARTICLES

SAMEDI 21 NOVEMBRE

20 livres et 50 objets au maximum par déposant :

- Livres (de 0,50 € à 4€) pour enfants. Seuls les magazines vendus à l'unité seront acceptés (J'aime Lire, Images Doc, Je Bouquine, etc...) Aucun lot de revues,
- Jeux de société,
- Jouets d'enfants,
- CD et DVD pour enfants (Films pour adultes et K7 VHS non acceptés),
- 3 peluches maxi (propres, de qualité et emballées dans un sac plastique),
- Vélos, rollers, trottinettes ...
- Jeux électroniques et électriques en état de fonctionner.

Ne seront acceptés que :

- Les articles en bon état,
- Les jeux complets (dans des emballages présentables).

Nous nous réservons le droit de retirer de la vente tout objet ne correspondant pas à l'esprit de notre braderie (objets publicitaires refusés).

Conditions de vente :

- Chaque article, y compris les livres, doit porter une étiquette autocollante avec son prix.
- Les jouets vendus par lots ou avec des accessoires susceptibles de se perdre doivent être emballés dans des sacs transparents (type sacs de congélation) avec le détail du lot sur le sac.
- Les puzzles : les pièces doivent être enfermées dans un sac à l'intérieur de la boîte.

*Nous demandons aux parents de vérifier les jouets,
s'ils sont vendus par les enfants, afin qu'ils soient bien complets.*

Au moment du dépôt, apportez une enveloppe autocollante timbrée avec vos nom et adresse pour l'envoi du chèque de règlement.

Une retenue de 10% sera appliquée sur ces règlements pour couvrir les frais généraux.
L'association n'est pas responsable des pertes et vols se produisant lors de ses braderies.

. Bénévoles
10h à 12h

. Adhérents
14h à 19h
sur rendez-vous

VENTE aux adhérents

DIMANCHE 22 NOVEMBRE
10h à 12h

VENTE pour tous

DIMANCHE 22 NOVEMBRE
12h à 18h

Reprise des Invendus

LUNDI 23 NOVEMBRE
17h à 20h

PRÉ-ENREGISTREZ PAR INTERNET

Fiche d'enregistrement des jouets transmise par mail.
Pour obtenir cette fiche, faire une demande par mail à l'adresse suivante :
braderiejouets.agfv@hotmail.fr

Petit billet d'humeur !

Un masque... en avoir ou pas ...
Telle est la question la plus ressassée.

Personnellement, je suis assez contre, mais il y a la loi.

Alors, je mets le mien quand il le faut.

Je sors de chez moi et je remonte deux fois, j'ai oublié ce sacré masque !

Ensuite, j'entre dans le magasin Carrefour : le vigile me fait signe de mettre mon masque, j'allais oublier ! Je ressorts avec mes courses, je crève de chaud, ma vision est brouillardeuse !

Je file à la poste : un monsieur, sans masque, esquisse un pas de paso doble pour m'éviter, c'est plutôt amusant.

Je crois reconnaître une amie à travers son masque : pas de chance, je me suis trompée, j'essaie de faire les yeux les plus souriants possible ; je préfère reconnaître les personnes de dos : je deviens très calée !

Je pense à Zacharie, le papa de Jean-Baptiste qui était devenu muet mais pas sourd et auquel on parlait par gestes.

Notre situation commence à ressembler à cela.

Ubuesque.

Du bon usage du masque

Sur le nez **et** sur la bouche, bien entendu !



ÉCHANGES DE SAVOIRS

Art Floral : jeudi 19 novembre de 14h à 16h



Cet atelier, animé par **Bernadette Galand**, permet à chacune de réaliser de magnifiques compositions florales.

Jeudi 17 décembre, atelier spécial
« **Décoration de Noël** »

Cuisine

En raison de l'épidémie de Covid 19, nous n'avons pas la possibilité d'utiliser la cuisine de la Forge.

Nous sommes donc obligés de suspendre cet atelier pour l'instant.

Pour connaître la liste du matériel à apporter : **01 30 24 45 68**

Nous en sommes bien désolés.

OLD UP

Vendredi 16 octobre à 9h45 à la Forge :

"Nos livres préférés"

Les prochaines rencontres seront annoncées sur notre site internet.

Renseignements au 01 30 24 30 52

Marie-Nicole Henckès : marienicole.henckes@yahoo.com

Alette de Larminat : aliette.delarminat29@gmail.com

PROJET DE CLUB INFORMATIQUE

L'AGFV recherche une personne connaissant bien l'informatique pour animer quelques réunions par an d'un club informatique.

L'objet est d'aider les membres à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'utilisation courante de leur ordinateur et de leur smartphone.

Conditions financières à discuter.